



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Affaire n° 21-20240408

Cohésion sociale

Information au Conseil municipal suite à l'approbation de la convention cadre de coopération France Travail (ex Pole Emploi Réunion) et mairie du Tampon par délibération du 27 novembre 2023

Changement de nom de l'institution et de la gouvernance locale

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

10 avril 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à seize heures dix-sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Date de convocation

le 26 mars 2024

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Jean-Pierre Georger par Marie-Lise Blas, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Jean-Philippe Smith par Doris Técher, Jean-Yves Félix par Gilles Henriot, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 7
- absent : 1

Était absente :

Anissa Locate

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 21-20240408

Cohésion sociale

Information au Conseil municipal suite à l'approbation de la convention cadre de coopération France Travail (ex Pole Emploi Réunion) et mairie du Tampon par délibération du 27 novembre 2023

Changement de nom de l'institution et de la gouvernance locale

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** la loi du 13 février 2008 attribuant à Pole emploi le rôle d'acteur central du marché du travail avec des missions de placement et indemnisation des demandeurs d'emploi, d'accompagnement des entreprises et d'observations des évolutions de l'emploi,
- Vu** la délibération n° 28-20230727 du 27 juillet 2023 et modifiée par délibération du 27 novembre 2023 de la commune du Tampon,
- Vu** la loi plein emploi du 18 décembre 2023,
- Vu** le rapport n° 21-20240408 présenté au Conseil municipal du 8 avril 2024,
- Considérant** France Travail comme nouvelle appellation de l'institution, remplaçant donc l'ex Pôle Emploi,
- Considérant** le changement de la gouvernance de France Travail au niveau de la région Réunion,

Le Conseil municipal,
réuni le lundi 8 avril 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu

Prend acte

Article 1 de la nouvelle dénomination de l'institution France Travail (ex Pôle Emploi) ainsi que le changement de la direction régionale,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,